



CS-OL 27/03/2021

Procès-verbal du Conseil d'administration du 2 mars 2021

Depuis décembre 2020, les mesures sanitaires contre la propagation du Covid empêchent la tenue en présentiel de nos réunions de CA que nous souhaitons publiques pour les adhérents. Celle du 2 mars 2021 s'est déroulée, comme les précédentes, en visioconférence (Zoom organisé par Jean Claude) de 18h.à 20h.

10 administrateurs se sont connectés : Mireille Kishazy, Brigitte Lacombe, Olivier Labasse, Jean-Claude Secchi, Charles Lacombe, Claude Saulgeot, Georges Davignon, Laurent Billet, Jacques Lelarge, Luc Corneloup. Excusée : Nicole Barbier

3 adhérents en visioconférence : Claire Moreau, Richard Serret (à Moscou), Jacques Herrgott (qui nous recevait sur son po).

Pièces jointes ou envoyées avant la convocation :

- Projet d'Ordre du jour du CA envoyé le 27/02/2021
- PV du CA du 02/02/2021
- Dossier de presse du 10/02/2021 "En 2021, une politique de mobilité et un plan de circulation apaisé pour les habitants"

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 02/ 02 / 2021.

Le projet (réf. NGB-OL 28/02/2021) est approuvé formellement à l'unanimité et sera mis en ligne, rubrique « Conseils d'administration et Assemblées Générales ».

2) Actualités et vie du village et interventions de BVV via son Président

- **Esplanade de la mairie.** A date, le projet de surélever la maison Fournier est arrêté ; Pour Olivier, l'article UB11 du PLU pourrait le contrarier. Sujet à mettre dans le dossier des modifications souhaitables du PLU.

- **Centre village.** Rampe de Fésigny, nous avons été contactés par un habitant (réhausse d'un étage d'une maison voisine et création d'une piscine en centre bourg). BVV a aussi été alerté sur l'avenir de la place des enfants après des cessions immobilières la jouxtant en amont et par plusieurs habitants de la rue de la Voûte craignant la dangerosité pour les habitants et les piétons d'un projet de piste « cyclable » dans cette ancienne et étroite rue bordée de sites patrimoniaux. D'autres s'interrogent sur l'avenir de la menuiserie Arragain, malgré l'activité qui s'y serait redéployée.

- **Voie verte** : Olivier s'est rendu sur site pour effectuer des mesures de largeur sur les sections achevées (goudronnées) coté aval et amont. Outre la non réalisation du couloir piéton d'un mètre permettant aussi « d'éviter l'effet de paroi pour les cyclistes », la bande cyclable goudronnée montante entre Menthon et Veyrier n'est pas à la dimension de la DUP (1,50m), en plusieurs points relevés : 1,39m ; 1,25m ; 1,12m ; et, à l'aplomb des lampadaires positionnés sous la municipalité précédente (qui empiètent de 30 à 42cm) : 1,43m ; 1,34m ; 0,99m. Une 2^{ème} lettre a été adressée par BVV aux « décideurs » et MO pour prévenir les accidents.

- **La « boucle d'eau »** (de l'Avant-Scène) : Les travaux de pose des tubes sur l'herbier de la baie d'Annecy ont été arrêtés et les tubes illégalement positionnés ont été enlevés, suite à l'intervention conjointe (vs DDT) de l'association Annecy Lac et pêche (ALP) et (SILA) du Président de BVV appelé à la rescoussse le 31/12/2020.

3) Diffusion de l'étude BVV « Veyrier 2021, pour une politique de mobilité globale et un plan de circulation apaisée pour les habitants ».

Le dossier de Presse a été envoyé le 10/02. L'étude, désormais introduite par un résumé opérationnel d'une page a été remise le 15/02 à la Présidente du Grand Annecy, à ses Vice-présidents en charge de la mobilité, aux Maires de la Rive Est et d'Annecy, au CD 74, aux 2 députées. Les mots d'ordre de BVV sont : priorité aux habitants (sur les voyageurs en transit), aux piétons et aux transports en commun (vs les véhicules et engins de déplacement individuels). Conséquences pour le centre village : élargir les trottoirs, supprimer/réduire les bacs à plantes de la rue de la Tournette vers la place de la poste (d'autant que c'est montant pour les cyclistes), flécher pour les vélotouristes les accès vers les plages pour ceux dont c'est le but, faire appliquer le code de la route par tous, faire respecter la limite de vitesse à 30Km/h après en avoir (re)fait la signalétique. Le CA confirme qu'il s'opposera à ce qu'une voie verte soit positionnée dans le centre bourg, route de la Tournette ou rues de la Voûte et du Mont Barret. Georges dans son mail du 25/02 insiste sur les difficultés et les nuisances grandissantes de la circulation sur les routes de la Corniche et du Mont Veyrier en fin de semaine

pendant cette période de couvre-feu. Dimanche dernier (21 février), le flot de circulation aurait atteint un niveau jamais constaté à partir de 17h. Olivier demande à Georges d'organiser une nouvelle réunion avec les membres du collectif rencontrés en visio-conférence en janvier pour suites à donner.

Les recommandations de solutions pour la commune sont énumérées dans l'étude qui a été mise sur le site de BVV et plusieurs d'entre elles (fréquence augmentée des TC, navettes des plages et lacustres...) devraient être suivies par les élus, suite aux présentations faites dans les 3 mairies de la rive Est et à la Présidente du GA. Restera à régler l'organisation des parkings, publics et privés (emplacements, durées, tarifications/exemptions) et mettre en oeuvre les améliorations des aménagements cyclables et de la voie verte.

4) Aménagements cyclables

Suite à la lettre de BVV du 2/12/2020 au Président du Département et au Maire de Veyrier, au courrier en réponse du VP du Département D. Duvernay à BVV du 04/02/2021, BVV a écrit à nouveau au Président du Département C. Monteil le 23/02/2021 avec copie au Maire de Veyrier les informant de la dangerosité du non-respect de la DUP. Mail du 01/03/2021 proposant à nouveau les services de BVV, suite aux 2 accidents graves survenus entre Menthon et Veyrier le 24/02 (cf. gymkhana abribus) et voie verte montée de Chavoires le 1/03/2021 (collision de 2 cyclistes), en moins de 10 jours sur le territoire communal. Les fléchages seront faits.

5) Points sur actions décidées au CA.

- **Camping SNCF**, L'endroit est stratégique pour le village ; le prix demandé par la SNCF selon les recherches de Luc serait de 4 à 5 M€...A vérifier ! Quels seraient les projets viables pour la commune et la collectivité ?

- **Inventaire des chemins et sentiers. Chemin des Courtilllets.** Georges s'est intéressé au chemin (parcelle 213) carrossable qui part du sentier du Péril (V.C. N°9) et longe l'arrière de la maison Trêves ex « Ombremont » qui existait (voir les comptes rendus de réunions BVV – Mairie des 21/01 et 7/02/2016 sur www.bienvivreaveyrier.org) et permettait d'accéder au chemin des Courtilllets, à l'oratoire et aux terrains situés après les nouvelles vignes (lieux-dits "Les Madeterres" et "Tardevet"). Un portail a été installé. Vers l'ex ferme "Brave", l'oratoire (dont le toit est bien abimé cf photos OL pour VP) est toujours en place et un portail en acier Corten est implanté juste derrière l'oratoire qui demeure accessible, un peu coincé par les filets anti-pierres.

6) Points sur les PC litigieux et les demandes

-**DP de Copet (Chariglione)**. Jacques a constaté en mairie que le dossier tel que présenté semble correct, mais, s'il est prévu de refaire la toiture, cela n'est pas indiqué sur le panneau d'affichage qui est très mal placé sur le terrain. Ce gros chantier pourrait se transformer en un chantier nécessitant un PC (comme route de Brune il y a quelques années...)

-**PC Wolff**: les travaux de construction ont repris (suite à un accord de la Préfecture ?), malgré le contentieux municipal. (Il nous est signalé que la famille Wolff souhaiterait adhérer à BVV ?).

- Luc fait une proposition de rencontre avec l'architecte conseil de l'urbanisme M. Bonnot. Approuvée par tous.

- **tableau d'affichage**, 3 demandes de PC suscitent des interrogations vis-à-vis du patrimoine et des sites : M.Treves (route de la corniche) ,Sci du château (M. Blanc Garin), restaurant M. Bleu à Chavoires (M.Gobertier).

7) Associations amies : Relations avec ALP, ALAE, AT74, FNE74 pour la création du collectif « Sauvegarde du Lac d'Annecy ». Le Grenelle des Transports a été réactivé pour les projets de tramways du GA et l'exégèse de la nouvelle étude SYSTRA qui interroge sur sa qualité (discutable pour le moins) et sa partialité (à comprendre).

8) Questions diverses :

- Vérifier à qui appartient l'emplacement situé au carrefour des routes de la Combe, des Daudes et du Mont Veyrier (emplacement de parking ?). Problème de parking au Péril pour les véhicules des personnes qui montent à pied au mont Veyrier et qui pourrait y accéder à pied et en TC. A traiter dans le plan circulation 2021.

- L'adjoint à l'environnement et aux associations (Ph. Abrahami) envisage un projet sur le domaine communal de la Ravoire qui intéresse BVV (implantation d'une vigne, un rucher, des vergers, un lieu de rencontre...)

- Jean Claude propose une rencontre champêtre avec tous les adhérents autour d'un apéritif convivial lorsque les dispositions sanitaires le permettront, et pourquoi pas à la Ravoire (cf projet BVV) ?

- Autre proposition de Jean Claude : remettre en place les rencontres (trimestrielles) avec la mairie : approuvé également à l'unanimité.

- **Cotisations 2021**. Il a été décidé de lancer l'appel de cotisation 2021 : rédiger la note d'appel de cotisation (Claude et Olivier) puis l'envoyer par courriel, puis au bout d'un mois, l'envoyer par courrier à ceux qui n'ont pas répondu et aux adhérents qui n'ont pas internet. Luc propose une cartographie des adhérents

Nota : Notre Assemblée Générale prévue fin mars ne pourra pas se faire en raison des mesures sanitaires, elle est reportée en septembre (lorsque la salle de la Veyrière sera de nouveau opérationnelle).

Prochaine réunion du CA le mardi 6 avril 2021 à 18 h. En visioconférence probablement.